

**Bureau du 2 décembre 2002**

**Décision n° B-2002-0997**

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Quartier Mermoz sud - Place Latarjet - Travaux complémentaires - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 novembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le présent rapport au Bureau concerne la réalisation de travaux complémentaires sur la place Latarjet dans le quartier Mermoz sud à Lyon 8°.

Le projet de développement urbain du quartier Mermoz à Lyon 8° prévoyait la réaffirmation de la fonction des espaces centraux.

Depuis 1995, la place Latarjet a ainsi fait l'objet d'une restructuration importante en lien avec les opérations de démolition-reconstruction du centre commercial ainsi que la réalisation du centre d'activités du Gréement.

Cet espace public majeur souffrant de dysfonctionnements quotidiens qui risquent de nuire au bon équilibre des fonctions urbaines, des adaptations sont aujourd'hui nécessaires pour éviter certains usages abusifs et favoriser la diversité des fonctions sur ce centre d'activités de quartier.

La présente demande d'autorisation de programme individualisée concerne la mise en œuvre de mesures urgentes pour remédier au plus vite aux dysfonctionnements repérés par :

- la pose de mobilier urbain (plots, barrières, banquettes) pour empêcher l'accès des véhicules sur la place,
- le remplacement des barrières situées devant le centre-commercial par des plots,
- l'arasement du mur le long du boulevard Pinel.

Le coût global de cette opération est évalué à 41 806,02 € HT, soit 50 000 € TTC.

Une subvention de l'Etat de 53 375 € avait été obtenue le 15 novembre 1999 pour des travaux à réaliser sur cette place prévus à hauteur de 133 231,67 € HT. Seuls 34 046,44 € HT de travaux ont été réalisés à l'époque donnant lieu au versement partiel de 15 000 € de subvention. De ce fait, le montage financier de ces travaux complémentaires pourrait inclure un deuxième versement au titre de cette subvention, selon la répartition suivante :

- Etat	12 000 €	(reliquat de la subvention de 1999 non utilisé)
- Communauté urbaine	38 000 €	

Il s'agit maintenant de prévoir l'individualisation de l'autorisation de programme correspondant au coût global de l'opération, soit un montant total de 50 000 € en dépenses et de 12 000 € en recettes, représentant une charge nette de 38 000 € pour la Communauté urbaine à mobiliser en crédits de paiement sur l'exercice 2003, sachant que la subvention de l'Etat de 12 000 € sur les travaux a été attribuée mais non utilisée.

*Circuit décisionnel* : ce projet a reçu l'avis favorable du pôle urbanisme lors de sa réunion du 14 octobre 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

#### **DECIDE**

**1° - Approuve** la réalisation de travaux complémentaires sur la place Latarjet dans le quartier Mermoz sud à Lyon 8°.

**2° - L'opération** n° 0050 - Lyon 8° - DSU quartier Mermoz, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale habitat et politique de la ville pour un montant de 50 000 € en dépenses et de 12 000 € en recettes à mobiliser en crédits de paiement sur l'exercice 2003.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,